

## Hûmes entend se jeter à l'eau

La mairie de Hûmes-Jorquenay a organisé hier, en mairie, une réunion de travail pour avancer sur le dossier de la prévention des inondations. Une délibération de principe sera prise au prochain conseil municipal pour acter le principe de l'engagement des travaux, avec le concours du Syndicat mixte du bassin de la Marne et de ses affluents (SMBMA).

√'est la réunion des mises au point. maire de Hûr Hûmes-Jorquenay, Henri Linarès, a accueilli en sa mairie hier, le syndicat mixte du bassin de la Marne et de ses affluents (SMBMA), l'Agence de l'eau, ainsi qu'un repré-sentant de la sous-préfec-ture de l'arrondissement de ture de l'arrondissement de Langres, Quelques riverains, sinistrés lors de la grande crue de l'été 2018 de La Bonnelle, étaient également présents. Des riverains qui, pour rappel, commençaient à s'inquiêter d'une certaine inertie pour la réalisation des travaux de prévention d'une nouvelle inondation (voir notre édition du 26 décembre). Mais ont pu sor-tir de la réunion quelque

tir de la reunion queique peu rassurés. Le dossier, incontestable-ment, devrait pouvoir avancer. Denis Lalevée, le directeur du SMBMA, a présenté un avant-projet de travaux, correspon-dant aux préconsations de projet de travaux, correspon-dant aux préconisations de l'étude qui avait été diligentée. Mais l'enjeu était surtout de trouver un accord autour du nerf de la guerre. « Si nous sommes ici aujourd'hui, c'est pour voir qui paie quoi », a ainsi lancé le président de la structure, Joël Agnus. Certains des travaux nécessaires sont, en effet, du ressort de la comen effet, du ressort de la commune de Hûmes-Jorquenay. Ceux qui sont relatifs à la gestion des milieux aquatiques devront incomber au SMBMA. Le chantier est estimé, en tout, à 438 320 € HT (soit 526 000 €

Le syndicat procédera ainsi, en amont, à un rechargement



La réunion d'hier a permis d'importantes avancées. Le principe des travaux sera acté le mois prochain.

du fond du lit de La Bonnelle et à un rétrécissement de la lar-

Effacer un ouvrage, cela ne veut pas dire qu'on va le détruire»

geur, pour arriver à un mêtre de profondeur et à une largeur de cinq à six mêtres. L'opération peut paraître paradoxale mais a ici toute sa pertinence, selon Joël Agnus : • Contrairement à une idée reçue, il ne faut surume idée reçue, il ne faut sur-tout pas creuser davantage afin d'éviter un trop gros débit ». A Hûmes même, l'un des prin-cipaux points d'intervention porte sur l'ancien vannage du moulin Fratas. Celui-ci devra être » effacé », ce qui ne signi-

fie pas forcément qu'il sera démonté. « Effacer un ouvrage demonté. « Effacer un ouvrage. cela ne veut pos dine qu'on va le défruire », relève Henri Linarès. « Ce sera le choix de la commune. Si vous voulez le conserver pour des raisons patrimoniales, tous pouvez «, a abondé Denis Lalevée.

auonoe trenis Laievée. Le SMBMA va également pro-céder à un déplacement du lit de La Bonnelle pour éviter les deux angles droits successifs et restaurer ainsi la continuité écologique. Au niveau, à peu près, du campina le SABMA écologique. Au niveau, à peu près, du camping, le SMBMA souhaite, rive gauche, dépla-cer un mur de dix mètres et faire de même de l'autre côté, pour le merlon, en rive droite. Ces opérations nécessiteront l'accord des propriétaires fon-

ciers concernés.

La commune sur le pont
La commune, de son côté,
doit travailler sur le gabarit du
pont de la rue de La Mouche,

afin de permettre un double-ment de la largeur (10 mètres au lieu de 4,5). Pour Hümes-Jorquenay, ce gros chantier d'ouvrage représente un inves-tissement de l'ordre de 346 000 € HT. Celui-ci pourrait être sub-ventionné à hauteur de 80 %. via la dotation d'équipen via la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de l'Etat, ainsi qu'une subven-tion de l'Agence de l'eau. Le SMBMA, pour sa part, s'est déclaré prêt à assurer la délé-gation de maîtrise d'ouvrage. Pour Henri Linarès, le subven-tionnement est lementat est tionnement est important car « le budget communal n'est pas extensible ». Mais, à l'issue de cette réunion,

son engagement est ferme :

- Dès fécrier, je présenterai
au conseil municipal une délibération de principe validant ces travaux, sous réserve d'un subventionnement à 80 % ». L'adoption de cette délibé-

## Une situation plus complexe à Brevoines

Pour le faubourg de Brevoines, à Langres, les travaux du SMBMA, délégataire de la compétence de prévention des inondations par le Grand Langres, sont beaucoup plus difficiles à projeter. En plus difficiles à projeter. En cause, un montant d'investissement beaucoup plus 
conséquent, de l'ordre 
de plus de deux millions 
d'euros. Devant ce coût, 
Joël Agnus souhaiterait 
pouvoir bénéficier du 
Fonds national d'aide aux 
catastrophes naturelles, 
dit "fond Barnier". Pour 
ce faire, il faudrait étendre 
au Sud-haut-marnais le ce tare, il faudrat etendre au Sud-haut-marnais le Programme d'action de prévention des inonda-tions (Papi), ce qui ne pourra probablement pas se faire avant 2023.

ration permettra au SMBMA d'inscrire le projet à son débat d'orientations budgétaires, fin

- Pour La Bonnelle, vous serez ainsi les premiers », a sou-ri Joël Agnus. Compte tenu des impératifs juridiques, les travaux pourront difficile-ment être envisagés avant, au mieux, avant 2022. Reste que, à Hûmes au moins. l'horizon se précise. Brevoines ne peut pas en dire autant (voir encadré).

n.corte@jhm.fr